221422 - Se purifier et prier après avoir vu du pus se dégager de son pénis et l'effet que cela peut avoir sur le jeûne de l'intéressé

question

Du pus se dégage de mon pénis d'un moment à l'autre à cause d'une contagion urinaire. Est-ce que cela invalide le jeûne , la prière et les ablutions?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Cela n'invalide pas le jeûne. Quant à la propreté rituelle et la prière, si le pus qui emprunte la voie urinaire impropre se dégage puis disparait long temps, on doit se purifier après l'avoir constaté et lavé toute partie du corps ou des vêtements qu'il aurait touché. La sécrétion de ce pus annule les ablutions. S'il se dégage de quelqu'un pendant sa prière, il annule celle-ci et le fidèle doit y mettre fin et aller se nettoyer et refaire ses ablutions et revenir pour recommencer sa prière. Si le pus se dégage de façon continue, il est assimilé à l'énurésie. L'intéressé doit alors se nettoyer et purifier l'endroit touché et y mettre une garniture pour éviter que ses vêtements soient salis et que la saleté soit propagée. Ensuite, il fait ses ablutions pour chaque prière, même si le pus réapparaissait.

Cheikh al-islam Ibn Taymiyah (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) fut interrogé sur le cas d'un homme dont le pénis secrète du pus en permanence pour savoir s'il peut prier valablement en dépit de cet état?

Voici sa réponse: «Il ne lui est pas permis d'abandonner la prière. Au contraire, il doit continuer à s'y livrer dans la mesure du possible. Si la saleté continue de s'écouler même quand il fait ses ablutions et prie, il fait ses ablutions et prie comme il le peut. Mais il doit se munir d'une garniture pour empêcher la propagation de la saleté. Allah le sait mieux. Extrait de Madjmou al-fatawa

(21/219).

Allah le sait mieux.